

Règlement jeu concours

La Société **atHome Group S.à.r.l.**, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78663, établie et ayant son siège social à L- 1470 LUXEMBOURG, 25, route d'Esch, organise un jeu concours qui se déroulera du **1^{er} mars 2021 au 29 novembre 2021** inclus.

1- Conditions d'accès au Jeu :

Ce jeu-concours est composé de 20 concours. Il est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, majeure (18 ans révolus), résidant soit au Luxembourg, soit en France, soit en Allemagne ou en Belgique.

La participation aux concours se fait sur les pages Facebook et Instagram d'atHome.lu, ainsi que sur la page Facebook de Luxauto.lu.

Les concours sont organisés du lundi au dimanche, aux dates suivantes : 1^{er} concours « du 1 au 7 mars » ; 2nd concours « du 15 au 21 mars » ; 3^{ème} concours « du 29 mars au 4 avril » ; 4^{ème} concours « du 12 au 18 avril » , 5^{ème} concours « du 26 avril au 2 mai » ; 6^{ème} concours « du 10 au 16 mai » ; 7^{ème} concours « du 24 au 30 mai » ; 8^{ème} concours « du 7 au 13 juin » ; 9^{ème} concours « du 21 au 27 juin » ; 10^{ème} concours « du 5 au 11 juillet » ; 11^{ème} concours « du 19 au 25 juillet » ; 12^{ème} concours « du 2 au 8 août » ; 13^{ème} concours « du 16 au 22 août » ; 14^{ème} concours « du 30 août au 5 septembre » ; 15^{ème} concours « du 13 au 19 septembre » ; 16^{ème} concours « du 27 septembre au 3 octobre » ; 17^{ème} concours « du 11 au 17 octobre » ; 18^{ème} concours « du 25 au 31 octobre » ; 19^{ème} concours « du 8 au 14 novembre » ; 20^{ème} concours « du 22 au 28 novembre ».

Le personnel de la société organisatrice et de ses filiales n'est pas autorisé à participer.

La société organisatrice se donne le droit de vérifier si toutes les conditions de participation du jeu sont réunies. Le non-respect des règles prescrites par le règlement entraînera l'annulation de l'inscription du participant. Toute fraude ou fausse déclaration sera sanctionnée par l'exclusion du participant au jeu-concours.

La participation implique la connaissance et l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

2- Comment participer :

La participation aux concours se fait soit via la page Facebook ou la page Instagram d'atHome.lu, soit sur la page Facebook de Luxauto.lu.

Pour participer, le joueur doit « liker » la publication qui sera mise en ligne sur les pages Facebook ou Instagram d'atHome.lu ou sur la page Facebook de Luxauto.lu.

Ensuite, selon le concours, il doit soit inviter ses amis à participer dans les commentaires, soit répondre à une question posée.

Lorsque le lot à gagner est mis en jeu par un partenaire d'atHome, le candidat doit également « liker » la page du partenaire.

En validant sa participation, le gagnant accepte d'être pris en photo ainsi que la publication de cette dernière sur les réseaux sociaux d'**atHome Group S.à.r.l** et de ses filiales.

3- Désignation du gagnant :

Si le concours nécessite de répondre à une question, la liste des personnes participant à ce concours ayant apporté la réponse attendue sera soumise à l'huissier de justice.

Si le concours ne nécessite pas de répondre à une question, la liste de tous les participants à ce concours sera transmise à l'huissier de justice.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort depuis cette liste. Le tirage sera réalisé par l'étude d'huissiers de justice CALVO & SCHAAL.

20 cadeaux sont à gagner, un pour chaque concours, dans l'ordre suivant : (1^{er} Lot = 1^{er} concours).

Les lots mis en jeu sont les suivants : 1^{er} lot : 30 bouteilles de vin ; 2nd lot : Ensemble de parure de draps ; 3^{ème} lot : Chèque cadeau d'une valeur de 150 € ; 4^{ème} lot : 1 bon d'achat de 300€ chez Osez.lu ; 5^{ème} lot : Forfait « Everything by Us » pour une prestation à domicile ; 6^{ème} lot : 1 bon d'achat de 300 € chez P'Osez.lu ; 7^{ème} lot : Enceintes Pylon Audio Pearl 25 ; 8^{ème} Lot : 3 bons d'accès d'un mois pour l'accès à la salle de sport ; 9^{ème} lot : 3 bons cadeaux chez Emile Weber ; 10^{ème}

lot :2 Opyos Giftbox Dry Gin ;11^{ème} lot : 1X stage de pilotage en Ford Mustang Shelby GT + 1X Stage de pilotage en Lamborghini Huracan + 1X un stage de pilotage en Ferrari 458 Italia; 12^{ème} lot : trottinette électrique ; 13^{ème} lot : Chèque cadeau sur hairshop.lu + bon cadeau pour une coupe homme ou « hair long session » dans un salon de coiffure ; 14^{ème} lot : Bon cadeau de 100 € à l'institut ; 15^{ème} lot : 2 ans d'abonnement internet Tango ; 16^{ème} Lot : Ensemble de serviettes de douche ; 17^{ème} lot : 2 sets de tasses à café; 18^{ème} lot : 1500 € en carte carburant Total ; 19^{ème} lot : Vélo électrique ; 20^{ème} lot : Séjour d'une valeur de 2000 €.

Un tirage au sort est prévu le lendemain de chaque fin de concours, ou le surlendemain en cas de jour férié (20 tirages au sort seront organisés à des dates différentes). Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par lot.

Le gagnant sera ensuite informé via message privé envoyé sur Facebook ou Instagram. Le nom du gagnant sera, en outre, annoncé par un commentaire laissé sous la publication correspondante.

Une fois les gagnants informés, ils devront venir retirer leur gain au siège de la société **atHome Group S.à.r.l** au 25 route d'Esch, L-1470 à Luxembourg dans un délai de trois mois à compter de l'envoi du message privé au gagnant. Une pièce d'identité ou une procuration pourront être exigées lors de la remise du lot.

Lorsque cela est possible, le lot pourra être expédié par voie postale, dans la mesure où ce dernier rentre dans une enveloppe (par exemple, pour des chèques cadeaux).

4- *Limites et exonérations de responsabilité :*

La société organisatrice ne peut être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu, elle était amenée à modifier, annuler, proroger ou écourter ledit jeu concours pour quelque cause que ce soit (pour citer quelques exemples : impossibilité d'accès au stand, problème relatif à l'impression des bulletins de participation). Elle n'a pas l'obligation d'en informer individuellement chaque participant ni d'octroyer des dommages et intérêts.

En cas d'événements extérieurs, irrésistibles et imprévisibles rendant impossible l'attribution des prix, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune contrepartie financière ou dédommagement ne pourra être sollicité par les gagnants.

Les lots ainsi gagnés sont nominatifs et ne peuvent en aucun cas être cédés.

Si les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourra lui en être tenu rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.

5- *Contestations et litiges :*

Toutes contestations ou réclamations relatives au jeu concours ne seront prises en compte que si elles sont adressées par écrit au siège de la société organisatrice dans un délai d'un mois après la clôture du jeu. Elles devront comporter les coordonnées complètes du joueur, la date de sa participation au jeu et le motif exact de sa réclamation ou de sa contestation.

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants à ce jeu sont donc soumis à la loi luxembourgeoise. Tout litige né à l'occasion de ce jeu concours et ne pouvant être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents en la matière, désignés par le nouveau code de procédure civile.

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant, conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

Les données transmises par les participants dans le cadre de l'action du jeu concours sont relevées, enregistrées et utilisées uniquement pour la procédure de l'action du jeu concours comme indiqué dans ces conditions de participation.

Les destinataires des données personnelles mises à disposition dans le cadre de ce jeu concours sont l'organisatrice, et non Facebook.

6- *Dépôt du règlement :*

Le présent document constitue le règlement du jeu, lequel a fait l'objet d'un dépôt à l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Le règlement de jeu peut être consulté librement sur le site de l'étude d'huissiers à l'adresse <http://www.huissier-luxembourg.com/jeux-et-concours-huissier-calvo-luxembourg/consulter-reglement-jeux-concours-huissier-calvo.php>

Il sera communiqué gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite au siège de la société organisatrice avec indication de ses nom, prénom, adresse électronique ou, à défaut, adresse postale. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, RIB RICE ou RIP (à raison d'une seule demande par participant) au tarif postal lent en vigueur au moment de la demande. Le remboursement sera effectué exclusivement par virement bancaire.

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier. La version déposée chez l'huissier fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.